

Hada dî made dînè deme dîra

Coutumes traditionnelles lors de la mort d'une femme



Tchigui François

Soumraye

Culture

Copyright © 2025, Association de Développement de la Langue Chibne
(A.D.L.C.)



<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Cette création peut être utilisée à des fins commerciales. Cette création peut être adaptée ou complétée. Les mentions relatives aux droits d'auteur, d'illustrateur, etc. doivent être conservées.

Titre en français: Coutumes traditionnelles lors de la mort d'une femme

Genre: Culture. Série: Souvenir de la culture soumraye

En langue chibne (soumraye), parlée dans le canton Soumraye, sous-préfecture de Déressia, Tandjilé-Est, République du Tchad.

iso-693: sor

1e édition 2025-AS

Merci à Tchigui François! Il est le premier écrivain soumraye qui a écrit, de son propre gré, ce premier texte pour garder le souvenir d'un aspect de la culture traditionnelle soumraye.

Hada dî made dînə deme dîra

Coutumes traditionnelles lors de la mort d'une femme

Images de Daïgue Vincent, © 2025 SIL Tchad. CC BY-SA 4.0.

Soumraye

Tchad

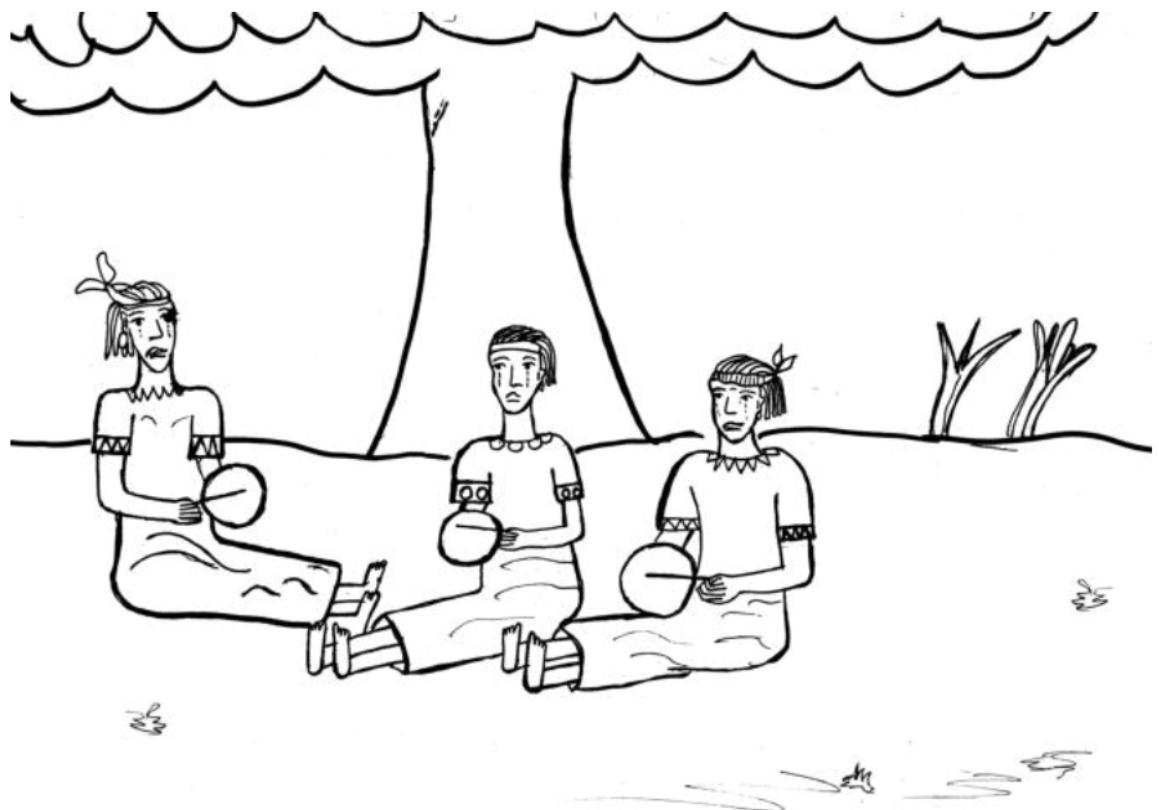
Deme marna da, g̫ àl i man mo?

Mana g̫ deme marna da, g̫ giy nare s̫r
g̫ra. I nare n̫ namdag̫ mar bam do me, g̫
giyg̫ s̫ñ. Dara hada d̫ chimri da, gun g̫
dyaməw mar bədə da, g̫ giy̫w bədə. Gun g̫
dyaməw wor mara s̫ñ me, g̫ giynəw da,
dyaməw di ba ha mara le me.

Mana g̊i cendi harg̊i 'ywaa deme di ẘarad̊i
mwom da, ẘarad̊i di swaa h̊ára.

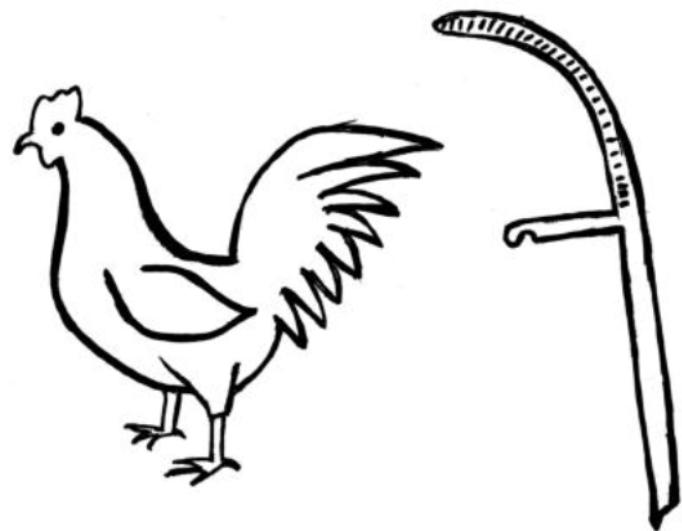
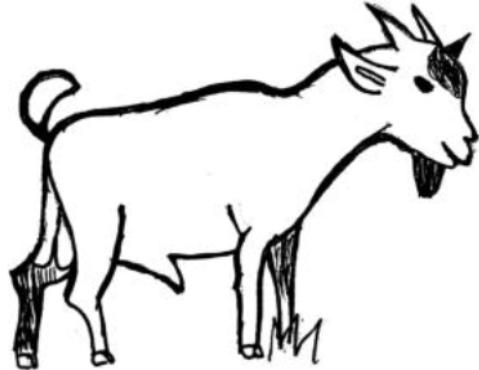
Hárag̊i g̊ira u id̊i mara di, wiyd̊i bam me,
ud̊i ha àsad̊i iche dara nuləd̊i. Awad̊i
t̊bər d̊id̊ə me, soy wuyu me, chid̊id̊i yid̊i
t̊iñd̊i daa.

Mana g̊i ta l̊e da, namde di u ḋag̊iṇa me,
male me, b̊iḷb̊i id̊i mara di g̊i ḋag̊iṇa di me,
male di me, s̊id̊e dii wod̊i b̊irande d̊ira l̊e,
do me g̊i gob̊i kange me, mani n̊e too me, g̊i
nul n̊im s̊iṇ.



Mwom da, deme dि idि swaya wuyu di, gि
'yogdि gursि sak me, i dि tiंndि daa di kaw,
gि 'yàdि gursि aru me.

Targinं dang da, i dara aja gि munि bिw. Aja
gि munि bिw da, gि 'yàgि deme waradि gwa
me, gिray me, jay me, do me gि ajि munि
di sिñ.



Mana g̊i g̊i ùrnə dara mod̊i da, g̊i ud̊i ha
n̊im 'yara l̊e k̊ilangad̊i t̊jige bam me,
warad̊i gu 'yara d̊ira di bam me, ud̊i g̊i
holəng g̊i ta di me, 'yàg̊i t̊irgad̊i iche s̊iŋ,
me cendi ud̊i ha n̊im muni l̊e dara mod̊i.



Mana g̊i g̊i mun̊id̊i bam da, ẘarad̊i cor ha ulay dayyə. Mana g̊i cendi so dara hára ulay da, deme t̊irgade u gurs̊i 'yàg̊i deme ẘarad̊i tidu.

Me 'yeni nə t̊irgad̊i da, anə nul ulay àl wála subu me, g̊i turg̊i d̊ira da, anə so ha wála g̊i ẘarad̊i dara laya g̊i d̊ib̊ir̊iñ. Mana g̊i d̊ib̊ir̊iñyə di, anə 'yog̊ig̊i ẘarad̊i tidu b̊id̊i d̊i wor di.

Mana g̊i mə g̊irnay ulay mwom da, deme
waṛad̊i h̊ára tar̊immə b̊il̊im nimi do me, mə
wiy s̊im bam s̊iŋ.

Mə àlna aliya da, mə 'yog̊ig̊i deme waṛad̊i
gurs̊i sak mwaj do me, cendi h̊ára ul̊im kulu
g̊i 'yara di bam s̊iŋ.

I mana g̊i cendi ulnə bam me, g̊i waẙim
gwale g̊inə 'woo g̊i deme d̊i d̊ang me.

Traduction:

p. 2 Quand une femme meurt, comment est-ce qu'on fait?

Quand une femme meurt, on envoie deux hommes pour l'annoncer. Ce sont des hommes dont les épouses sont déjà mortes qu'on envoie. Car selon la coutume soumraye, on n'envoie pas un homme dont la femme est encore vivante. Car si on envoyait un homme dont la femme n'est pas encore morte, cette femme-là allait sûrement mourir.

p. 3 Quand les envoyés ont trouvé les parents de la femme, ceux-ci se lèvent pour venir.

Arrivés, ils prennent la femme morte, la lavent, l'amènent dehors pour la pleurer. Sa tante paternelle se jette sur elle et pleure, et sa soeur la saisit (c.à.d. la tante) et la soulève.

p. 4 A ce moment-là, les femmes prennent une calebasse et une lance, et elles touchent le corps de la femme morte avec la calebasse et avec la lance quatre fois puisqu'il s'agit d'une femme, puis on joue des calebasses de deuil et les instruments de musique, et on pleure.

p. 6 Maintenant, la femme qui pleure le wouyou, on lui donne mille francs, et à celle qui la soutient, on donne cinq cent francs.

Après cela, il s'agit d'arranger l'ouverture de la tombe. Pour cela, on donne aux parents de la femme un bouc, un coq et un couteau de jet pour qu'ils fassent le travail.

p.8 Quand les gens sont prêts pour enterrer la femme morte, on la prend et la porte dans sa cuisine pour changer ses protections féminines, et ses parents font un trou dans le mur de sa cuisine, la sortent à travers cette ouverture et la donnent à ses maris (c.à.d. à son mari et ses frères) dehors, et maintenant c'est eux qui la prennent et la portent au tombeau pour l'enterrer.

p. 10 Quand ils l'ont enterrée, ses parents rentrent chez eux. Quand ils sont sur le point de partir, les maris de la femme (c.à.d. le mari et les frères de celui-ci) prennent un peu d'argent et le donnent aux parents de la femme pour le paiement de protection (de ses enfants, pour qu'ils restent en vie).

Mais vous les maris, vous pleurez à la maison pendant trois jours, et le soir de la troisième journée, vous allez passer la nuit chez les parents pour la cérémonie de "ramasser les cendres" (le lendemain matin). A l'occasion de cette cérémonie, vous payez à ses parents le reste de l'argent de protection.

p.11 Quand tu (= le mari) arrives chez toi, les parents de la femme viennent derrière toi et touchent l'eau de ton bain avant que tu ne te laves.

Quand tu as passé une année, tu paies aux parents de la femme dix mille francs pour qu'ils viennent brûler la cuisine pour toi.

C'est quand ils l'ont brûlée qu'on te donne la permission à prendre une autre femme.



Made with
Bloom[®]